

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N°231006AR195NB

**Arrêté portant réglementation du stationnement - Place du Général de Gaulle.**  
-----

Le Maire d'Hondschoote  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
Considérant que des animations seront organisées dans le cadre de la JNCP (Journée Nationale du Commerce de Proximité) le Samedi 14 Octobre 2023 par l'association de commerçants « Les Pépites Hondschootoises »,  
Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

**ARRETE**

**Article 1°** - Le Samedi 14 Octobre 2023, de 14H00 à 20H00, le stationnement de tous véhicules (sauf organisateurs) sera interdit, Place du Général de Gaulle sur le parking situé face au kiosque à musique.

**Article 2°** - Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services municipaux et organisateurs.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HONDSCHOOTE, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. VANHAECKE Amandine, Présidente de l'Association « Les Pépites Hondschootoises », pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 06 OCTOBRE 2023

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

